

**Commission de Suivi de Site  
de l'Installation de Stockage  
de Déchets Non Dangereux de Gizay**

-----

**Compte-rendu de la réunion  
du mercredi 14 décembre 2022**

La Commission de Suivi de Site de l'ISDND de Gizay s'est réunie salle du conseil municipal à la mairie de Gizay le mercredi 14 décembre 2022 à 9h30 sous la présidence de Mme Ingrid MEMETEAU, Chef du Bureau de l'Environnement à la Préfecture de la Vienne.

Participaient à cette réunion :

- M. Jean-Yves GRASSIEN, Maire de Gizay
- M. Francis MORILLON, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Gizay
- M. Michel STANISLAS, Comité de défense des habitants de Gizay
- Mme Francine BERRY, Vienne Nature et Poitou Charente Nature
- M. François BOCK, Conseiller départemental
- M. Gilbert BEAUJANEAU, Président de la Communauté de Communes Vallées du Clain
- Mme Céline CHASSAT, Directrice de l'ISDND de Gizay, Veolia Soval Nord
- M. Jérémy DOUBLET, Veolia Soval Nord
- M. Matthieu SAUVAIRE, UBD DREAL 16/86
- Mme Marie-Line VERT, Bureau de l'environnement – Préfecture

M. GRASSIEN remercie l'ensemble des participants de leur présence et donne la parole à Mme CHASSAT pour la présentation du bilan d'activité 2021.

Le diaporama de cette présentation est joint au présent compte-rendu.

M. GRASSIEN souhaite apporter une précision sur le nombre de signalements qui peut paraître faible. Il précise que toutes les personnes incommodées ne se signalent pas forcément.

Mme CHASSAT ajoute que le nombre de signalements de 2022 sera certainement différent avec l'utilisation de Google Forms (formulaire en ligne).

M. GRASSIEN indique qu'il y a toujours aujourd'hui une odeur « de poubelle » due au casier ouvert, mais qu'il y a une nette amélioration.

M. BOCK dit que cela peut être dû aux filtres à charbon.

M. STANISLAS répond à M. GRASSIEN qu'il n'est pas d'accord avec son appréciation. Selon lui, les fortes odeurs étaient celles de biogaz. L'atelier proposé par l'ISDND avait permis d'identifier 3 odeurs : poubelles, lixiviats et biogaz. Selon lui, c'est donc le biogaz qui avait fait l'objet de signalements, avec en été une augmentation de l'odeur de lixiviats. Il indique que les odeurs de poubelles et de lixiviats restent localisées et n'atteignent pas le centre de Gizay. Il pense que la détection des émissions diffuses ainsi que la détection de fuites et leur réparation ont permis une réelle amélioration.

Mme CHASSAT précise qu'il ne s'agissait pas de grosses fuites et qu'il est peu probable qu'il y ait eu des émissions jusqu'au bourg à cause de ces fuites.

M. STANISLAS indique qu'il y avait eu détection de gaz H<sub>2</sub>S.

M. GRASSIEN répond que les odeurs faisaient suite au dysfonctionnement de l'unité de valorisation.

Mme CHASSAT indique qu'il y a eu effectivement beaucoup de pannes sur la valorisation.

M. SAUVAIRE demande si le plan d'action va être finalisé avec une dernière campagne Radiello.

M. STANISLAS répond que cela ne sert à rien s'il n'y a pas d'autres signalements. Il indique qu'il y a néanmoins eu quelques odeurs en août 2022.

M. GRASSIEN ajoute que cela dépend de la direction des vents, des éventuels forages... Il demande d'ailleurs à l'ISDND de tenir systématiquement la mairie informée en cas de forage, dans le but de pouvoir répondre aux administrés.

Mme CHASSAT répond qu'elle en prend bonne note mais qu'il n'y a pas eu de forage en 2022. Elle demande à la mairie et à l'association de riverains la validation des emplacements des Radiello ainsi que d'une liste de riverains qui souhaiteraient les accompagner dans cette démarche, afin d'être prêts et réactifs si cela devait être mis en place.

M. BOCK demande si, avec la mise en place de la redevance incitative sur certains territoires, les caractéristiques des déchets enfouis ont changé.

M. BEAUJANEAU précise que le territoire n'est pas soumis à une redevance incitative.

Mme CHASSAT répond qu'à ce jour elle n'a pas noté une modification des déchets reçus.

M. SAUVAIRE ajoute que c'est sûrement trop tôt pour dresser un constat. Le biogaz est constant. La donne changera si le tri est amélioré et que le compostage est mis en place. S'il y a moins de déchets fermentescibles il y aura moins de biogaz.

M. DOUBLET ajoute que la teneur en H<sub>2</sub>S est un bon indicateur.

M. STANISLAS souhaite revenir sur la question du déboisement. Sur les 16,75 ha prévus, seuls 13,99 ont été déboisés. Il en demande la raison.

Mme CHASSAT répond qu'il y a eu une réévaluation de la place nécessaire à la construction des deux derniers casiers. De ce fait, le déboisement a été moindre. En outre on passe de 18 mois à 24 mois d'exploitation, ce qui a permis de conserver du boisement. Le rideau le long de la route reste en l'état actuel et est donc plus épais que prévu.

M. GRASSIEN demande si les casiers seront ouverts plus longtemps.

Mme CHASSAT répond par la négative, les casiers sont plus grands mais pas ouverts plus longtemps. Elle précise que depuis le début de Gizay 2, on est sur 24 mois.

M. STANISLAS souhaite connaître la nature des sols rencontrés lors de la création des casiers, à savoir plutôt roche ou argile.

Mme CHASSAT répond qu'il s'agit d'argile.

M. STANISLAS demande sur quelle épaisseur.

Mme CHASSAT répond que lors des travaux de création des casiers, il n'est pas terrassé plus que nécessaire. Elle ignore donc l'épaisseur d'argile sous les casiers. De plus il n'y a pas de sondage pour savoir à quelle profondeur est la roche.

M. STANISLAS évoque ensuite la hauteur actuelle du tas. Il a l'impression que celui-ci est très haut et que cela favorise les envols.

Mme CHASSAT répond que la hauteur est réglementaire. Elle précise qu'un stock est fait pour pouvoir réaliser la rampe d'accès au casier pour les engins. Elle indique en outre qu'une campagne de ramassage des envols a été faite par la société suite aux vents forts.

M. STANISLAS indique avoir pris lui-même des photos desdits envols et s'étonne qu'il y ait autant de sacs plastique, qui normalement devraient être triés.

M. DOUBLET répond que tout dépend du lieu de collecte.

Mme CHASSAT précise qu'en hiver, le site fonctionne surtout avec des déchets collectés localement, mais qu'en été cela provient de plusieurs départements.

M. GRASSIEN ajoute que cela vient peut-être des déchetteries ou alors qu'il s'agit de plastiques souillés qui ne peuvent donc pas être mis au tri.

M. STANISLAS s'interroge sur l'arrêt des torchères. Il est noté dans la présentation que les torchères avaient fonctionné 270 heures en 2021, soit 11 jours. En revanche le site a été arrêté 22 jours. Il demande ce que représente le temps de caractérisation des émissions.

Mme CHASSAT répond que cela représente 2 jours et que le reste dépend de la disponibilité de la station. Elle ajoute que la torchère permet de prendre le relai au bout de 2 heures.

M. STANISLAS ajoute ensuite qu'il considère que les résultats de fonctionnement de l'ORC sont navrants.

Mme CHASSAT en convient. Elle indique qu'elle tente de le faire repartir mais qu'elle a dû faire face à de multiples problèmes : diverses pannes, l'indisponibilité des entreprises à cause de la Covid, la problématique de l'approvisionnement en gaz... Tout cela a eu des conséquences sur l'autoconsommation.

M. STANISLAS constate que sur l'autoproduction électrique, il y a une tendance à la décline. Il y a eu un maximum de production à 6000 MWh/an, aujourd'hui on est à la moitié. Il demande comment expliquer cela.

Mme CHASSAT répond que la première partie du site est constituée de puits anciens qui ne produisent pas beaucoup mais contiennent des poches. Elle précise également que les 4 micro turbines ne fonctionnent jamais en même temps car il n'y a pas assez de biogaz. Concernant les 3 casiers de Gizay 2, elle indique qu'il faut un temps de fermentation avant de commencer à produire, et précise que c'est un site pauvre en CH<sub>4</sub>.

M. STANISLAS demande ce qui est entendu par « chaleur moteur valorisée ».

M. DOUBLET répond qu'il s'agit de la chaleur fatale moteur valorisée pour la production électrique.

M. STANISLAS demande ensuite à quoi va servir le câble électrique mis en place en direction du Petit Chambonneau.

M. GRASSIEN répond que cela n'a rien à voir avec l'ISDND. Il s'agit d'un enfouissement réseau réalisé par SERGIES.

M. STANISLAS demande l'état d'avancement du projet photovoltaïque sur Gizay 1.

Mme CHASSAT répond qu'elle doit justement faire un point la semaine suivante avec SERGIES. Elle est en attente des recommandations du siège. Elle indique qu'il y a visiblement un blocage sur l'aspect sécurité et arrêté préfectoral en ce qui concerne la responsabilité respective des deux intervenants. Il faut s'assurer qu'il n'y a aucune contrainte de déformation des couvertures.

M. STANISLAS indique avoir visité un site à Vivonne et ajoute que SERGIES semble maîtriser la technique car plusieurs sites similaires ont vu le jour.

Mme CHASSAT précise qu'il ne s'agit pas d'un site comparable car il s'agit d'un site ancien sans production de biogaz.

M. STANISLAS souligne que c'est un point positif pour les habitants si l'exploitation, a posteriori, permet de faire quelque chose qui va dans le bon sens. Il demande s'il sera possible, courant 2023, de faire une réunion pour avoir un point à ce sujet.

Mme CHASSAT répond par l'affirmative mais rappelle qu'il faut rester prudent pour réaliser quelque chose de fiable.

M. DOUBLET ajoute qu'effectivement la volonté de Veolia est de produire de l'électricité mais que la prudence est de mise car il y a des exemples de sites où les choses se sont mal passées. Veolia souhaite donc fournir des préconisations techniques pour faire les choses correctement et que chacun assume ses responsabilités.

M. STANISLAS dresse le constat que le contexte énergétique est en train d'évoluer. Il indique être également allé visiter une installation de méthanisation. Il considère qu'il s'agit là d'un potentiel de production d'énergie non négligeable sans impact considérable. En 2027, lorsque le site va fermer, il demande s'il ne serait pas intéressant de le convertir en méthanisation agricole. Il se dit conscient que la méthanisation soulève encore des réticences car il s'agit d'une pratique récente et qu'il y aurait beaucoup de travail de communication à faire.

M. DOUBLET répond que de prime abord cela paraît compliqué. Les équipements arrivent en fin de vie ; en outre afin qu'un méthaniseur soit économiquement viable il faut entre 8000 et 10000 T de déchets, ce qui est supérieur à la capacité du site. Il ajoute que dans le cadre du « contrat d'obligation déchets » on ne peut pas mélanger les 2 types de déchets, et que le gisement captif de biodéchets n'est pas très fort sur le périmètre.

M. BOCK précise qu'il faudrait pour la méthanisation des élevages agricoles, pas des cultures céréalières comme c'est le cas sur le territoire.

M. SAUVAIRE indique que la situation concernant les signalements s'est améliorée en 2022. Il aborde quelques sujets d'actualité et notamment celui des rejets dans le milieu naturel. Ce qui se dégage est de mener une étude des rejets en période hivernale dans le Miosson, qui est un petit ruisseau. Aujourd'hui, il n'y a pas de canalisation qui va jusqu'au Miosson, cela passe par les fossés. L'idée serait d'augmenter le débit de rejet. Il précise que si l'état amont est dégradé, il n'y a pas trop de marge pour accepter un volume supplémentaire. Il pourrait donc y avoir une période de test sur plusieurs mois pour suivre l'évolution des paramètres.

M. STANISLAS se pose justement la question des nappes phréatiques. Sur le long terme, les fonds de casiers risquent selon lui de polluer les nappes phréatiques à cause du vieillissement des bâches et de leur risque de perforation. Il demande comment anticiper cela.

M. DOUBLET répond que le site se conforme aux préconisations ministérielles.

M. SAUVAIRE précise qu'il y a la géomembrane + 1m d'argile + 1 substrat naturel. Il s'agit donc des préconisations ministérielles qui techniquement justifient la conformité. De plus, le site est suivi pendant 30 ans au titre du suivi post exploitation. Toutes les règles sont vérifiées, sur dossier et sur le terrain. En outre, il considère que les piézomètres sont bien positionnés et permettent un suivi.

Les membres de la CSS n'ayant pas d'autres observations, la séance est levée à 10h45.

Pour le préfet et par délégation,  
La chef de bureau,



Ingrid MEMETEAU